

Explications des votes des élus n'appartenant pas à la majorité lors du Conseil Municipal du 31/03/22

Pour information : les élus n'appartenant pas à la majorité n'ont été conviés à aucune réunion préparatoire du conseil municipal. A noter : selon l'article L2121-7 du CGCT le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre. Vous noterez que ce conseil municipal est hors délai !

1/ Approuver le compte-rendu et le procès-verbal de séance

Nous avons demandé une modification du procès-verbal de la séance du 16/12/21. Etonnement et contrairement aux fois précédentes, cette demande a enfin été acceptée et proposée au vote. Nous tenons à remercier les 8 membres de la majorité qui ont compris que la démocratie c'était aussi dire la vérité.

Nous notons le nombre de fois où le maire a posé la question de la compréhension du vote ! (Vous voyez que le maire ne souhaite pas influencer sa majorité 😊).

Les modifications ayant été prises en considération, nous votons POUR.

2/ Relevé des décisions du maire et informations au conseil

Pas de vote. Nous notons que nos remarques au dernier conseil concernant les pseudos décisions du maire, qui étaient plus des actions ou des informations, ont dû être entendues puisque ce point à changer de titre ! Nous nous en réjouissons.

3/ Compte de gestion budget communal 2021

N'ayant été associé à aucune réunion de travail présentant ce budget mais sachant que le compte de gestion est établi par le trésorier sur la base des recettes et dépenses effectives, nous votons POUR.

4/ Compte administratif 2021 : Budget communal

N'ayant été associé à aucune réunion de travail présentant ce budget et considérant que, comme vous pouvez le lire, nous n'avons eu que des réponses partielles à nos questions au prétexte d'un vote « au chapitre », nous votons CONTRE.

Par ailleurs, nous n'avons pas apprécié la réaction de Paul SALVAN, adjoint aux finances, qui en réponse à nos questions, prononce : « Bon ça va, allez on avance ... ». Pourtant, il nous semble que sa fonction est aussi de pouvoir répondre à des questions, expliquer et justifier ce budget !

5/ Affectation du résultat Budget communal

N'ayant été associé à aucune réunion de travail, nous ne pouvons évaluer le bien-fondé de cette affectation, nous votons CONTRE.

6/ Budget primitif 2022 Budget communal

Une réunion de travail nous a été proposée le 24 mars dernier. N'ayant reçu qu'un extrait « au chapitre » des comptes, dès le lundi 21 mars nous avons adressé un mail de demandes de pièces complémentaires. Nous n'avons reçu aucune des ces pièces et elle ne nous ont été présentées qu'en partie le jour même de la réunion.

Nous n'avons donc pu disposer d'aucun délai de réflexion pour poser les questions adéquates ou n'avons pas eu accès aux documents réclamés.

En conséquence, nous n'avons pu participer au vote ou avons voté CONTRE.

Pour votre information : nous rappelons que le refus de vote s'exprime, entre autre, pour désigner un simulacre de démocratie (en refusant de s'exprimer sur un sujet que l'on a pas pu travailler en amont faute d'un délai suffisant pour que le sujet soit étudié correctement mais qui est malgré tout mis au vote).

7/ Budget assainissement : compte de gestion 2021

N'ayant été associé à aucune réunion de travail présentant ce budget mais sachant que le compte de gestion est établi par le trésorier sur la base des recettes et dépenses effectives, nous votons POUR.

Toutefois, Rodolphe DUCAMP exprime un vote CONTRE car nous pouvons nous interroger sur le déplacement de finances du compte Communal vers le compte Assainissement.

8/ Budget assainissement : compte administratif 2021

N'ayant été associé à aucune réunion de travail présentant ce budget, nous votons CONTRE.

9/ Budget assainissement : affectation des résultats

N'ayant été associé à aucune réunion de travail, nous ne pouvons évaluer le bien-fondé de cette affectation, nous votons CONTRE.

10/ Budget assainissement : Budget primitif 2022

N'ayant pas d'informations détaillées, nous ne pouvons valider les dépenses prévues en 2022 dans ce budget. Nous votons CONTRE.

11/ Autorisation permanente de poursuite donnée au comptable public

S'agissant d'une autorisation permettant au trésorier de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales, nous votons POUR.

12/ Régularisation intégration parcelle ZL39 dans le domaine communal

S'agissant d'une régularisation et surtout, cette régularisation permettant aux riverains du Pont du Gué de Rousset d'avoir un chemin d'accès à leurs domiciles enfin praticable, nous votons POUR.

Même si cette régularisation était nécessaire pour que des travaux soient enfin réalisés au bout de 15 mois !, nous regrettons que cette validité de délibération est été annoncée dans la presse avant même le conseil municipal.

13/ Demande de participation financière pour les acteurs de nos bibliothèques

Nous remercions la CCSA de prendre en considération le travail effectif des bénévoles au sein des bibliothèques du réseau et votons POUR.

14/ Attribution des subventions aux associations locales 2022

Comme vous l'avez lu nous avons posé différentes questions au sujet des attributions de subvention.

- 1- Sur l'abandon de la part variable : nous sommes étonné de la réponse apportée par le maire sur le fait que l'an dernier on ne savait pas s'il y allait avoir COVID ou pas ! Il nous semble que cette année le COVID n'est toujours pas éradiqué ! Mais peut-être que notre maire tient des informations de la Haute Autorité de Santé que nous n'avons pas !
- 2- Sur l'existence d'un règlement d'attribution des subventions : le maire nous explique qu'il n'existe pas de règlement mais qu'il s'agit d'une discussion entre « des gens » qui ensuite vote les décisions. Cela ne vous étonnera pas si on vous dit que nous n'avons pas été convié !
- 3- Sur nos questions complémentaires concernant la MJC et l'association de chasse : nous n'obtenons que des réponses fausses ou très subjectives.

Pour les mêmes raisons qu'au point 6, nous ne pouvons participer à ce vote.

15/ Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Sachant que nous n'aurons aucune information sur les dépenses engagées, nous ne souhaitons pas donner cette latitude d'action au maire et votons CONTRE.

16/ Autorisation pour acheter un terrain boisé cadastré ZE132

N'étant pas d'accord avec l'intérêt communal d'une telle acquisition, nous votons CONTRE.

17/ Taux d'imposition 2022

Les taux d'imposition n'augmentant pas, nous votons POUR.

Toutefois, l'un d'entre nous préfère s'abstenir sachant que même si les taux d'imposition n'augmentent pas, de nombreuses autres taxes, elles, explosent : la taxe d'aménagement, la taxe d'assainissement, ...etc.

18/ Délégation du conseil municipal au maire : souscription emprunt dans le cadre du budget voté

Cet emprunt sera affecté au budget assainissement.

Bien que nous soyons persuadés qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux importants d'assainissement, nous regrettons que, tout comme pour un appel d'offre, il n'y ait pas eu de critères définis pour le choix de l'établissement bancaire. En outre, nous ne savons pas précisément à quels travaux seront attribués ces fonds. En conséquence, nous votons CONTRE.

19/ Subvention à l'ALMA

Nous votons POUR.

20/ Autorisation pour acquisition d'une maison 11 rue Larroque cadastrée A6211

Nous sommes convaincus qu'entre le montant d'achat et celui de la rénovation nécessaire, l'amortissement de ce type de bien à des fins de revenus complémentaires, prendra des dizaines d'années avant d'arriver à une rentabilité minimale ! En conséquence, nous votons CONTRE.

21/ Questions du groupe opposition

Pour la dixième fois, **nous réfutons l'appellation « groupe opposition »** ! Nous n'acceptons pas la connotation négative liée à « l'opposition ». Depuis le début du mandat, nous ne sommes que des élus n'appartenant pas à la majorité qui œuvrent dans un souci de démocratie et de respect de l'intérêt de tous les viviérois.

En ce qui concerne les questions que nous avons posé au maire, nous vous laissons juges des réponses qui nous ont été apportées...ou pas !

Nos commentaires :

- 1- Courriers ou mails non adressés : nous avons la preuve que des courriers ne nous ont pas été transmis !
- 2- Fibre optique : pour un maire qui avait mis l'arrivée de la fibre optique au cœur du débat électoral en se positionnant comme le meilleur appui que nous puissions avoir, nous sommes surpris par cette réponse plus que succincte, d'autant que le cite énoncé ne propose qu'une vérification d'éligibilité et aucune actualité concerne notre village !
- 3- Réunions de quartier : A savoir seulement 2 réunions se sont déroulées depuis 2 ans !
- 4- Rénovation bâtiments publics : notre maire se disant toujours à la recherche de subventionnement avant la réalisation de quelques travaux que ce soient, nous nous interrogeons sur son manque de réactivité quant à ce programme qui aurait permis de substantielles économies à notre commune!
- 5- 17 000 € d'achat d'illuminations de Noël : Le maire nous dit qu'il ne peut anticiper les conclusions du groupe de travail en charge de ces achats. Nous leur conseillons au contraire d'anticiper afin d'effectuer ces achats en période de solde et non au moment où elles coûtent le plus cher !
- 6- Panneau lumineux : nous doutons fortement de la réponse apportée ! N'hésitez pas à nous donner votre point de vue.
- 7- Masques de protection COVID : nous nous élevons contre ce mensonge. Pour avoir vérifié l'intégralité des factures 2021, nous affirmons que le seul et unique fournisseur de ces masques est la Pharmacie Pierre Fabre de Castres. Ces factures sont consultables en mairie par tous les citoyens qui le souhaitent.